

Sur motion du Dr Marsolais, secondé par le Dr Simard, il est résolu. Que MM. les Drs dont les noms suivent seront ceux parmi lesquels les officiers de Montréal pourront choisir, conformément à la loi, les assesseurs pour les examens des universités de Montréal pendant les trois années à venir, savoir :

MM. les Drs Hon. D Marsil, Rodolphe Boulet, E. P. Benoit, Tri-ganne (de Somerset), Gauthier, E. Turcot, Joyal, Dubé, J. O. Beaudry, Lalonde, Provost (Sorel), Cléroux, Cotton, Worthington, Quirk, Brown, Prendergast et J. H. Bell.

M. le Dr Brophy propose, secondé par M. le Dr L. Bolduc, que les Drs C. R. Paquin (1) et F. J. Langlais soient nommés assesseurs pour l'Université Laval à Québec conjointement avec ceux déjà nommés à la dernière réunion de ce Bureau, et que les officiers de Québec soient chargés de les assigner selon le besoin.—Adopté.

M. le Dr Simard soulève la question de Madame Guertin à laquelle une licence de sage-femme a été refusée le 6 juillet dernier à cause de certaines accusations portées contre elle. Les deux côtés de la question ayant été considérés, le Dr Cotton propose, secondé par le Dr Simard, qu'une licence de sage-femme soit accordée à Madame Guertin.—Adopté.

La requête du Dr Frs. Jos. Bédard, de Weedon, comté de Wolfe, allègue :

1<sup>o</sup> Qu'aussitôt ses examens de doctorat passés à l'Université Laval, en avril 1893, il est allé s'établir aux Etats-Unis et n'est revenu au pays que l'automne dernier, après l'assemblée du Bureau.

2<sup>o</sup> Qu'à plusieurs reprises, notamment en février dernier, il a offert de son plein gré, sans en avoir été aucunement sollicité, de payer l'honoraire de la licence.

3<sup>o</sup> Que n'ayant pu obtenir sa licence, il a compté sur la tolérance accordée habituellement aux jeunes médecins jusqu'à la prochaine assemblée du Bureau.

4<sup>o</sup> Que, cependant, il a été poursuivi et condamné à cinquante dollars d'amende et quarante-neuf dollars et quarante-deux centins de frais, ce qui est une forte somme pour lui.

En conséquence, il se recommande à l'indulgence du Bureau et demande de rentrer dans ses fonds.

Sa requête est appuyée par les signatures de plusieurs médecins.

---

(1) Depuis la séance M. le Dr C. R. Paquin, M. le Dr Chs. Verge ainsi que M. le Dr P. V. Faucher ont déclaré ne pas pouvoir accepter la charge d'assesseur en raison d'un engagement écrit contracté au cours d'un article publié dans la *Revue Médicale de Québec*.